Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260305-DEL202608-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 5 mars 2026

N° 2026/08

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 11
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 février 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme MORIN-FREBOURG, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DEBORD, M. LE FLOHIC, M. DUGUE, M. BOISRAME.

Absents excusés : Mme DETOC, M. CLOLUS, Mme COUTELLIER, Mme HERISSON.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. DESTAYS est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

3- Objet : Modification d'un sentier au plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Le Maire informe l'assemblée sur la législation qui permet au Département d'Ille-et-Vilaine de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P .D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée.

Selon l'article L 361-1 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit délibérer pour avis sur l'établissement par le Département d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ceux-ci peuvent comprendre notamment des voies publiques, des sentiers faisant partie de propriétés privées qui feront l'objet de conventions avec leurs propriétaires, des voies communales ou des chemins ruraux.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260305-DEL202608-DE

L'inscription définitive de sentiers traversant les propriétés privées au P.D.I.P.R. nécessitera obligatoirement la signature de convention avec la commune, le Département et le propriétaire.

La suppression d'un chemin inscrit au plan départemental ne peut dès lors intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal qui doit avoir proposé au Département un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt départemental (GR- GRP- Equibreizh), le Département assure les aménagements et l'entretien courant des linéaires concernés, à l'exception des tronçons faisant l'objet d'une convention spécifique entre le Département et la structure communale ou intercommunale, leur délégant ces missions. Les associations partenaires du Département assurent le balisage.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt local (boucles pédestres et équestres créées à l'initiative des collectivités locales), l'aménagement et l'entretien courant ainsi que le balisage relèvent de la compétence des collectivités locales.

Considérant la demande du Département pour la désinscription d'une partie du tronçon n°6635 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

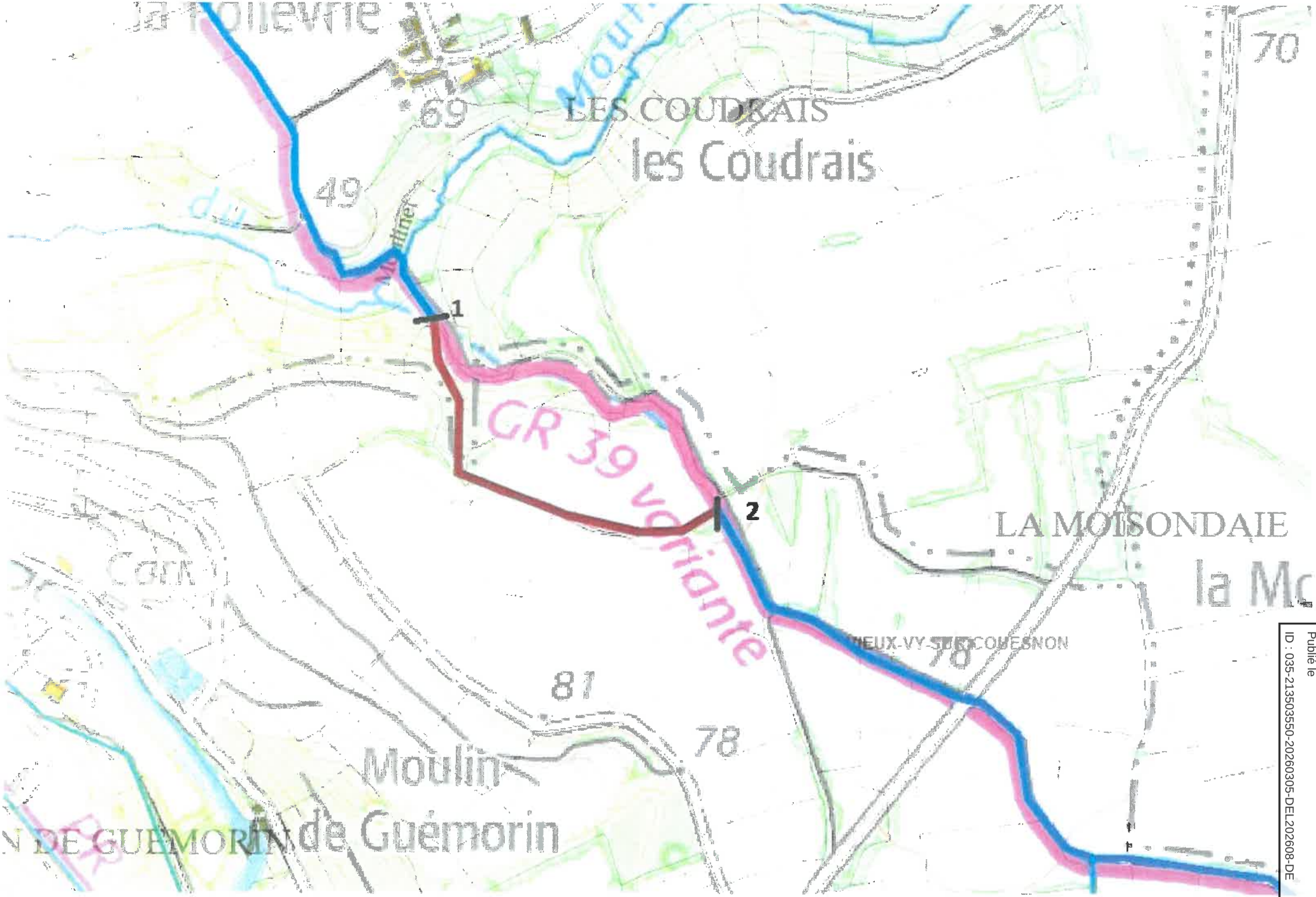
- donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire la modification de l'itinéraire figurant en annexe au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

ADOPTÉ : à 11 voix POUR

A Vieux-Vy-sur-Couesnon,
Le 5 mars 2026

Le Maire,
Pascal DEWASMES

MAIRIE DE VIEUX-VY-SUR-COUESNON (ILLE ET VILAINE)

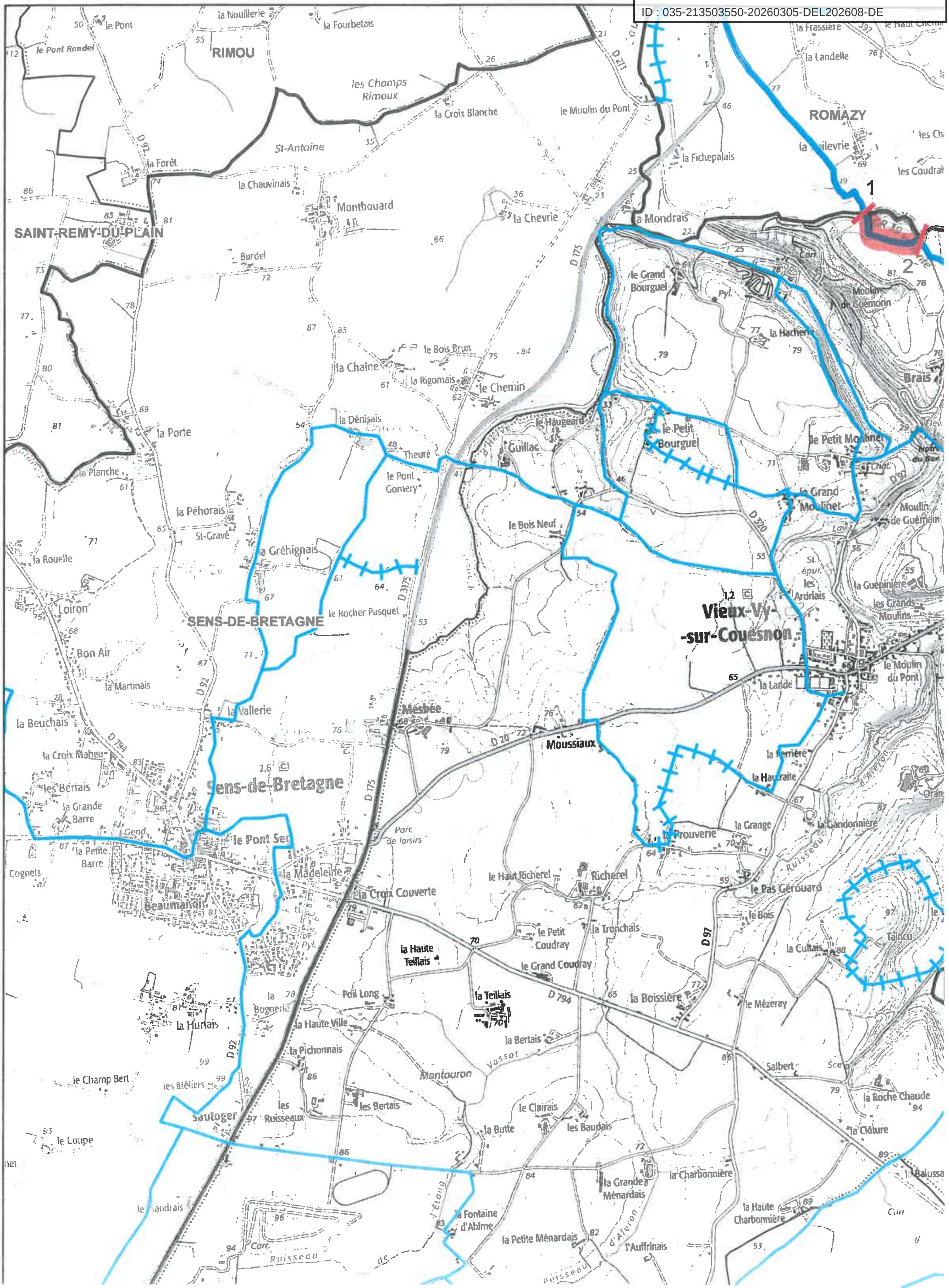


Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260305-DEL202608-DE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260305-DEL202608-DE

Vieux-Vy-sur-Couesnon

Les circuits pédestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonn



Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260305-DEL202608-DE

VIEUX VY SUR COUESNON
Suppression du GR

Repères	Nature juridique	Tronçon
1-2	Chemin rural	partie du 6635